

qu'elles auront vendu le produit récolté sur leurs boisés. Même si elles sont au courant au sujet des gains en capital et qu'elles récoltent ce qui pousse sur leurs boisés, elles procéderont à la récolte en une seule année plutôt que d'y voir un investissement à long terme, des arbres qui devraient être coupés pendant un certain nombre d'années. Il faut apporter une modification aux lois fiscales portant sur les boisés privés et sur le type de revenu qui découle de leur exploitation afin d'encourager un développement approprié.
— L'honorable Morris V. Green, ministre des Ressources naturelles et de l'Énergie du Nouveau-Brunswick (fascicule 22:11).

L'un des plus beaux succès réalisés dans le cadre des ententes de développement des ressources forestières est survenu lorsqu'une partie des fonds consacrés à ce programme a été investie dans les boisés privés, avec d'excellents résultats pour la reconstitution de lots boisés et l'entretien des peuplements. Le maintien et l'expansion de telles ententes de développement sont considérés comme fondamentaux pour l'avenir du secteur des lots boisés, même si les propriétaires ont certaines recommandations à formuler pour améliorer ces ententes. Par exemple, les ententes de développement des ressources forestières ne prévoient aucune aide à la coupe du bois, alors qu'il s'agit *du plus important de tous les instruments de gestion avec lesquels un forestier doit travailler*. La majorité des fonds disponibles ont plutôt été attribués aux opérations de *reboisement*. Même si de telles activités sont très importantes et doivent être maintenues, les intéressés ont fait valoir que les *forêts exploitables déjà existantes* et la *planification de la gestion forestière* méritaient aussi une plus juste part d'attention. Dans la perspective du développement durable, on a également suggéré de prévoir une aide pour favoriser et maintenir la *diversité biologique des boisés*.

Nous n'avons pas de problèmes de reboisement ou de repeuplement. Ce qui constituerait plutôt un problème, c'est de procéder au repeuplement voulu. Pour cela, il faut adapter les techniques d'exploitation. C'est le fondement de la foresterie professionnelle. La science de la sylviculture se sert de l'exploitation comme moyen de manipuler la forêt à travers ses différentes phases de développement. Dans l'ensemble, les professionnels semblent avoir changé d'attitude. — Ken Vasiliauskas, Membre du Conseil d'administration, Fédération des propriétaires de lots boisés du Nouveau-Brunswick (fascicule 8:26).